

DÉCLARATION DE PIÉGEAGE

Triennale pour la période du 15/05/2023 au 14/05/2026

LE DÉCLARANT

(1) cocher la ou les bonnes cases

En qualité de propriétaire, fermier, détenteur du droit de destruction (1)

Je soussigné(e) ...BRUNO DELANCHY.....

Adresse ...8 RUE EUGENE BOUCHER.....

Code postal 02700 Commune BARISIS-AUX-BOIS

Informe Monsieur Le Maire de(s) la commune(s) de : CONDREN

Que tous les types de pièges de la catégorie 1, 2, 3 et 4 autorisés par la réglementation en vigueur

Seront mis en œuvre pour (motif de destruction) :

↳ Santé et sécurité publiques (1)

↳ Dommages aux activités (1) agricoles (1) Forestières (1) aquacoles

↳ Protection de la faune et de la flore (1)

Sur la (les) commune(s) de : ...CONDREN

Au(x) lieu(x)-dit : sur l'ensemble du territoire de la commune de CONDREN

N° du (des) plan(s) de chasse petit gibier/...../...../...../..... **OBLIGATOIRE**

LE(s) PIÉGEUR(s)

Les engins seront mis en œuvre par

NOM ET PRÉNOM	N° AGREMENT	CODE POSTAL	COMMUNE DE RÉSIDENCE
DELANCHY BRUNO	02 - 98238	02700	BARISIS-AUX-BOIS

Et surveillés par

NOM ET PRÉNOM	N° AGREMENT	CODE POSTAL	COMMUNE DE RÉSIDENCE
MOI-MEME			

Fait à BARISIS-AUX-BOIS Le 15/05/2023

Signatures et cachet de la Mairie :

LE DÉCLARANT LE MAIRE LE MAIRE LE MAIRE LE MAIRE LE MAIRE
 Commune 1 Commune 2 Commune 3 Commune 4 Commune 5

LE MAIRE
Claude FLORIN

3 exemplaires à déposer en mairie et à faire viser par le Maire.

Destinataires : - 1 exemplaire affiché en mairie ;

- 1 exemplaire pour le déclarant (à présenter à toute demande des agents de la police de la chasse) ;

- 1 exemplaire à envoyer à la Fédération des Chasseurs de l'Aisne 1 Chemin du Pont de la Planche – B.P. 15 Barenton Bugny 02930 Laon Cedex 9 (par les soins du piégeur – OBLIGATOIRE dans le cadre des bonifications du plan de chasse petit gibier et des aides au piégeage).